

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le six février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du trente et un janvier deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Raymond VILLET, Maire de Vers.

Ordre du jour :

1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 09 janvier 2020

2- Décisions

- 2.1 Compte-rendu des autorisations d'urbanisme
- 2.2 Compte-rendu des travaux en cours

3- Délibérations

- 3.1 Convention de soutien à l'EHPAD Les Ombelles de Viry
- 3.2 Remise des pénalités titulaire du marché de la Voie à Mobilité Douce
- 3.3 Devis Croix Chemin des Louveresses

4. Discussions/Débats

- 4.1 Goudronnage bout de la route de chez Jeantet – PUP CV Habitat
- 4.2 Aide du CD sur la sécurisation de la circulation à l'intérieur de la commune

5. Comptes rendus du Syndicat Intercommunal du Vuache, du Syndicat Intercommunal du Pays du Vuache et de la Communauté de Communes du Genevois

6. Divers

Nombre de conseillers :

| Théorique | En exercice | Présents | Votants |
|-----------|-------------|----------|----------|
| 15 | 12 | 7 | 8 |

Présents : Messieurs J-P. CHAUVET, D. ERNST, R. VILLET

Mesdames M. DUPARC, J. LAVOREL, A-S. EXCOFFIER, M-A. VIRET

Excusé(s) : G. VERNE, E. CLERC, P. DUPRAZ

Absent(s) : Madame M. SAXO, Monsieur X. GROS

Monsieur VERNE a donné pouvoir à Madame EXCOFFIER.

Madame DUPARC a été élue secrétaire.

Monsieur Le maire ouvre la séance et demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur deux délibérations à rajouter à l'ordre du jour :

- Convention et devis AGIRE pour les espaces verts et des travaux de bâtiment
- Devis BESSON, RAMPA et EIFPAGE lié au chantier des réseaux humides à Bellossy

Tous les conseillers présents ayant approuvé, ces 2 points sont rajoutés à l'ordre du jour.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JANVIER 2020

Approuvé à l'unanimité des votants.

2-1/ COMPTE-RENDU DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Madame LAVOREL, adjointe en charge de l'urbanisme présente les demandes de travaux et les demandes de permis de construire.

- DP 074 296 19 A 0029 : Piscine accordée le 20/01/2020
- DP 074 296 20 A 0001: Clôture, accordée le 27/01/2020
- DP 074 296 20 A 0002 : Clôture+ portail, accordée le 27/01/2020

- DP 074 296 20 A 0005: Clôture + agrandissement du toit, accordée le 31/01/2020
- PA 074 296 19 A 0001: Lotissement 2 lots, accordé le 10/01/2020

2.2/ COMPTE RENDU DES TRAVAUX EN COURS

Madame DUPARC, première adjointe en charge des travaux présente les travaux en cours.

RESEAUX DE BELLOSSY : La colonne d'eau de Route des Syndics à Vy de Viry a été réalisée. Les travaux chemins des Louveresses sont prévus le 10 février et le goudronnage commencerait fin mars/début avril. Il faudra discuter avec la CCG pour qu'elle prenne en charge une partie des enrobés.

EGLISE :

Les travaux ont bien repris, 2 bâtiments mobiles ont été posés pour le bureau et les sanitaires. Des devis sont en cours pour la restauration des vitraux et pour le ceinturage en plomb. Une réunion avec l'évêché et la commune va être programmée pour évoquer la souscription.

DIVERS : Un chiffrage a été demandé à l'entreprise BESSON suite à l'inondation secteur de La Croix Biche, chemin rural dit du Thouvet.

Le tour des fossés pour identifier ceux nécessitant un curage a été fait. Les travaux seront confiés à l'entreprise GROS.

Des points de retraits de sachets plastique pour crottes de chiens ont été installées en différents points de chemins communaux, des photos seront publiées sur le site internet. La municipalité invite fortement les propriétaires promenant leurs chiens à ramasser leurs crottes afin de respecter un minimum de salubrité le long de ces espaces de promenade.

3.1/ Convention de soutien à l'EHPAD Les Ombelles de Viry

L'équilibre financier de l'EHPAD est fragile, le CCAS de la commune de Viry à travers une nouvelle convention de soutien demande aux communes/CCAS du territoire de bien vouloir continuer leur participation financière à hauteur de 2 euros par habitant.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité des votants, **APPROUVE** la convention de soutien telle qu'elle a été présentée et **AUTORISE** Monsieur Le Maire à la signer.

3.2/ REMISE DES PENALITES DU TITULAIRE DU MARCHE DE LA VOIE A MOBILITE DOUCE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que les travaux du marché de la Voie à Mobilité Douce se sont achevés dans l'été 2018, avec des désaccords importants entre le maître d'œuvre et le titulaire du marché. En mars 2019 après réflexion modifiant sa première proposition, le maître d'œuvre après discussion finale avec l'entreprise réalisatrice des travaux, propose 15 jours d'intempéries et retient la date du 03/08/2018 comme date de fin de travaux. Ceci a pour conséquence de réduire le nombre de jours de retard et donc le montant des pénalités calculées en première estimation.

Il est demandé aux membres du Conseil de bien vouloir se prononcer sur la décision de la maîtrise d'œuvre et de valider le montant des pénalités.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants **VALIDE** la décision du maître d'œuvre et la remise des pénalités de 3'008.60€ à 1'160.46€. Il autorise le maire à signer les documents s'y rapportant.

3.3/ DEVIS CROIX CHEMIN DES LOUVERESSES

Monsieur Le Maire expose que la croix existant entre le chemin des Louveresses et la RD23 à Bellossy est placée proche du marronnier, ce qui la valorise peu.

L'entreprise spécialisée Gandy a proposé un devis de déplacement de 2'196 € TTC

Il est demandé aux membres du Conseil de bien vouloir se prononcer sur le déplacement de cette croix.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants **VALIDE** la décision

de déplacement de cette croix selon le devis proposé de 2196 € TTC. Il autorise le maire à signer les documents s'y rapportant.

3.4/ CONVENTION ET DEVIS DE L'ASSOCIATION AGIRE74 POUR LES ESPACES VERTS ET LES TRAVAUX DE BATIMENT

Monsieur Le Maire expose les différentes parties constituant les propositions de l'association AGIRE suite à la demande de la commune :

- Convention d'adhésion et de partenariat pour l'année d'un montant de 40€ permettant à la commune d'adhérer au programme départemental de soutien contre les exclusions et pour la réinsertion de personnes. Cette adhésion proposée est une suite à plusieurs adhésions annuelles déjà effectuées.
- Proposition d'intervention sur les espaces verts : en prévision de possible surcharge de travail concernant l'entretien des espaces verts, la commune a anticipé et a demandé une proposition à AGIRE74 pour une intervention possible sur commande. Le devis de 6975 € TTC comprend une intervention de 10 jours avec une équipe de 4 personnes. Coût facturé en fonction du travail dans les limites des 10 jours proposés.
- Travaux de réfection des joints d'une porte principale du bâtiment de l'auberge communale : un devis de 350€ TTC est proposé pour cette réfection.
- Intervention au niveau de l'appartement situé dans le bâtiment de l'école maternelle pour différentes fuites de toit, de façade et de différents points sur des portes et fenêtres intérieures : Coût 700€ TTC.

Il est demandé aux membres du Conseil de bien vouloir se prononcer sur ces propositions d'adhésion, d'intervention et de réparation

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants **VALIDE** l'ensemble des propositions :

- Adhésion 40€ TTC
- Intervention espaces verts; jusqu'à 6975 € TTC
- Réfection des joints d'une porte principale de l'auberge communale : 350 € TTC
- Intervention au niveau de l'appartement du bâtiment école maternelle : 700€ TTC

et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

3.5/ DEVIS LIES AU CHANTIER DES RESEAUX HUMIDES BELLOSSY : BESSON, RAMPA, EIFFAGE

Monsieur Le Maire expose la situation d'avancement des travaux des réseaux humides dans le hameau de Bellosy et explique que les points suivants ont fait l'objet d'une demande de devis :

- renforcement de réseaux d'eaux pluviales découverts en mauvais état et nécessitant une réfection immédiate, coût 7'741,27€ TTC
- création obligatoire d'un point de défense incendie pour la ferme Dupraz, point qui n'avait pas pu être finalisé dans le programme principal des travaux suite à une indétermination technique s'y afférant. Coût 6'879,24€ TTC
- Réalisation d'un revêtement bicouche provisoire sur une partie de la route des syndics et du chemin du Vieux Bellossy rendu obligatoire afin de conforter ces parties de voirie. Coût 10'200€ TTC

Il est demandé aux membres du Conseil de bien vouloir se prononcer sur ces propositions.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants **VALIDE** l'ensemble des propositions :

- renforcement de réseaux d'eaux pluviales, coût 7'741,27€ TTC
- création obligatoire d'un point de défense incendie, coût 6'879,24€ TTC
- Réalisation d'un revêtement bicouche provisoire, coût 10'200€ TTC

et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

4.1/GOUDRONNAGE BOUT DE LA ROUTE DE CHEZ JEANTET PUP CV HABITAT

Le goudronnage de cette partie de voirie est inclus dans le PUP signé par CV Habitat, un devis a été demandé mais n'a pas été remis, la discussion a porté seulement sur le principe de travail qui avait déjà été validé lorsque le CM avait délibéré sur ce projet.

4.2/ AIDE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL SUR LA SECURISATION DE LA CIRCULATION A L'INTERIEUR DE LA COMMUNE

Des voies de circulation ont réellement besoin d'être sécurisées ce qui implique un coût très important pour la commune, il faut exposer la situation au Conseil départemental afin d'envisager une participation de sa part comme il le fait pour d'autres communes.

5/ COMPTES RENDUS DU SYNDICAT DU VUACHE, DU SYNDICAT DU PAYS DU VUACHE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

SYNDICAT DU VUACHE :

Monsieur ERNST, deuxième adjoint informe le Conseil des points suivants :

- Assemblée Générale de la MJC du Vuache a eu lieu 15/01/2020
- Réunion du Comité du SIVU le 28/01/2020
- Comité du SI du Vuache le 05/02/2020

SYNDICAT DU PAYS DU VUACHE :

* Maison de Santé : Les travaux avancent bien, la fin des travaux est prévue fin 2021. La convention est en cours de finalisation.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS : Le Conseil Communautaire s'est tenu le 04 février 2020. Le principe de la charte du PLUi qui sera proposée aux nouveaux élus sera voté au prochain conseil communautaire. Un Plan de Déplacement Urbain a été évoqué et sera mis en place par la CCG. Un recours de la société MIGROS contre le projet de l'éco parc de Neydens a été reçu par la CCG.

6/ DIVERS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H13.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ A VERS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE LES CONSEILLERS PRESENTS :

Le Maire,
Raymond VILLERET



Joëlle LAVOISEL

Les Adjoints,
Monique DUPARC

Dominique ERNST

Eddy CLERC

Les Conseillers,
Jean-Pierre CHAUVET

Philippe DUPRAZ

Anne-Sophie EXCOFFIER

Xavier GROS
Excusé

Mélanie SAXOD

Geoffroy VERNE

Marie-Andrée VIRET